

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

SÉANCE du 25.06.2014

Date de convocation 19.05.2014

Date d'affichage 19.05.2014

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents 09

Votants

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin à vingt heure trente le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Etaient Présents : M. GAROT Rémi, adjoint, M. MALLE Anthony, Mme PAILLARD Nelly, MM. BEAUMONT David, COCHERIE Olivier, Mmes CHAUDET Denise, FLOURE Martine, TCHERTAN Viorika.

Etait absent excusé: MM. AUBERT Patrick -adjoint- et HOUTIN Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : Mme CHAUDET Denise

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 mai 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 22 mai 2014.

*** Délib 2014-06-25-01 : Accord de Subventions complémentaires au titre de l'année 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder deux subventions complémentaires :

- 60 euros à Familles Rurales Athée/La Chapelle Craonnaise
- 40 euros à Familles Rurales Simplé

*** Délib 2014-06-25-02 : Acquisition de matériel informatique et Ouverture de crédit**

M. Le Maire expose que le matériel informatique exploité en Mairie, à savoir l'unité centrale et l'écran de l'ordinateur, devient vétuste et obsolète. L'ensemble de ce matériel a été installé, il y a maintenant 6 ans. De plus, l'ordinateur fonctionnant sous Windows XP, aucune mise à jour ne sera désormais possible.

M. le Maire présente deux devis pour un PC complet :

Le premier de l'entreprise ELECTROSYSTEM à CRAON propose un montant de 1344.19 € HT soit 1613.03 € TTC,

Le second de l'entreprise TOUILLER Organisation à LAVAL propose un montant de 1132€ HT soit 1358.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition de matériel informatique pour la Mairie.

APPROUVE l'offre de l'entreprise TOUILLER Organisation, pour un montant total de 1132 € HT, soit 1358.40 € TTC.

AUTORISE les modifications budgétaires comme suivent :

Section d'investissement			
Chap/articles	libellé	recettes	dépenses
2183	Acquisition matériel informatique		+1500
020	Dépenses imprévues		-1500
Après délibération le conseil municipal autorise Total modification n°1		0	0
Pour mémoire			
Pour mémoire BP 2014		157 973.51	157 973.51
Total section d'investissement		157 973.51	157 973.51

AUTORISE le Maire à payer la dépense sur les crédits ainsi prévus à l'article 2183 Matériel de bureau et informatique, suite à la décision modificative sus mentionnée, du budget 2014.

*** Délib 2014-06-25-03 : Installation d'un logiciel spécifique PESV2 sur le copieur.**

M. le Maire expose le compte rendu de la réunion ayant eu lieu le 10 juin 2014 avec M. MAZURE de la société TOUILLER ORGANISATION concernant un logiciel spécifique au PESV2 pour scanner les factures.

M. Mazure nous propose l'installation du logiciel sus mentionné sur notre photocopieur actuel et nous explique qu'il n'engendrera aucun coût supplémentaire sur notre contrat de location du copieur, si nous reconduisons ce dernier pour une durée de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'accepter cette reconduction de contrat pour la location du photocopieur avec la société TOUILLER Organisation,

Autorise le M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

*** Explication sur l'installation de la Livebox mairie.**

M. le Maire explique que la mairie est dorénavant équipée d'une Livebox professionnelle sans changement d'opérateur (ORANGE) ni de numéro de téléphone. La ligne téléphonique est totalement dégroupée ainsi nous ne paierons plus d'abonnement France Télécom et tous les appels sont illimités. Nous disposons également de l'option « fax in mail » ce qui nous permet d'envoyer et de recevoir des mails via internet.

*** Délib 2014-06-25-04 : Demande de subvention pour un voyage scolaire par la commune de Cosmes.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention transmise par la mairie de Cosmes pour le voyage scolaire des classes élémentaires (CE, CM), de l'école publique de Cosmes, du 26 au 28 mai 2014, sur l'île de Jersey.

Le budget total de ce séjour s'élève à 6000 euros. La charge revenant à la commune de Cosmes est de 2138.52 euros pour 21 élèves, soit 101.83 euros par élèves.

Deux enfants de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE y ont participé, à savoir Élise AUBERT et Clara MILARD. Il nous est donc demandé une participation de 2x101.83€ soit 203.66 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder cette subvention de **203.66 euros** à la mairie de Cosmes pour les deux enfants de notre commune.

*** Participation financière aux écoles accueillant des enfants de la commune.**

M. le Maire expose :

- La commune de CRAON nous informe que, suite à la convention de participation financière au fonctionnement des classes préélémentaires et élémentaires Craonnaises en date du 21/11/2013, au titre de l'année 2014 cette participation s'élève à 738,87 euros par enfant, soit, pour 10 enfants de la commune, à **7 388,73 euros**.

- La commune de COSSÉ LE VIVIEN nous informe que la participation financière au fonctionnement des écoles au titre de l'année 2014 s'élève à 791.30 euros par enfant, soit, pour 35 enfants de la commune, à **27 695.50 euros**.

*** Reflexion sur l'aménagement de la pelouse suite aux travaux autour de l'étang.**

Afin d'effectuer les travaux d'engazonnement autour de l'étang, le Conseil Municipal opte pour faire appel à une société plutôt que de confier cette mission à l'agent communal au vue de la superficie du chantier.

Il faut demander à trois paysagistes d'émettre des devis :

- Jean-Bernard BLOT
- Jean-Yves CADOT
- Damien DOBAIRE

*** Création rotonde en bois au plan d'eau**

Nous sommes toujours en attente d'un devis de la part de la société SMR. Le sujet sera de nouveau abordé ultérieurement.

*** Information sur la reconduction du dispositif « argent de poche »**

Cette année 2014, le dispositif argent de poche à lieu du 7 au 25 juillet, soit trois semaines, pour des jeunes ayant entre 16 et 17 ans.

5 jeunes y participent : BALEME Manuel, GAROT Julia, HARVEY Luke, PILARD Malory et COINTEPAS Nicolas. Ils effectueront des travaux de peinture, d'entretien d'espaces verts...

*** Compte rendu de la visite du logement de la poste**

Des travaux s'avèrent nécessaires dans ce logement car les actuels locataires, M. et Mme MACÉ, évoquent une très forte consommation d'électricité pour le chauffage.

Des travaux de menuiserie, d'isolation et d'électricité sont à prévoir.

Deux solutions sont évoquées par le Conseil Municipal : Faire les travaux en plusieurs fois ou en une seule fois ave relogement des locataires durant les travaux.

Le sujet doit être abordé avec M. et Mme MACÉ avant toute décision.

*** Désignation d'un membre du conseil pour les jurés d'assises**

M. Rémi GAROT, 2^{ème} adjoint, se porte volontaire afin d'aller déposer à la mairie de Cuillé la liste électorale de notre commune pour le tirage au sort des jurés d'assises, le 1^{er} juillet 2014 à 11h30.

Questions diverses

* Compte rendu de réunion avec Mme la Sous-préfète et Mme MARSOLLIER concernant l'éventuel transfert des biens du CCAS vers la commune

M. le Maire expose :

Mme MARSOLLIER, notaire, explique qu'il faut s'entretenir avec Mme La Sous-préfète afin de connaître exactement la marche à suivre.

Mme la Sous-préfète indique d'une part que la dissolution d'un CCAS est interdite par la loi ; d'autre part les compétences qui seront transférées au futur CIAS ne sont pas encore définies et, de plus le transfert de la compétence logement sociaux, n'est pas inscrit à l'ordre du jour et ne le sera peut être pas. Mme la Sous Préfète nous conseille donc vivement de conserver la situation telle quelle en attendant de connaître les compétences du futur CIAS.

* Compte rendu de situation sur les lagunes

M. le Maire fait lecture du rapport émis par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) du Conseil Général :

Il en ressort que le 1^{er} bassin des lagunes a atteint le point de saturation en boues, avec une importante accumulation de sédiments. De plus le saule présent sur les berges du dernier bassin doit être abattu.

Deux solutions possibles :

- l'assèchement du 1er bassin, puis curage et ensuite épandage des boues
- pompage du 1^{er} bassin avec traitement immédiat des boues

Un devis sur les deux méthodes est en cours d'élaboration à l'entreprise BOUVIER BRICAULT.

* Information sur la future EPCI

M. le Maire explique au Conseil où en sont les réflexions sur la future EPCI :

Actuellement, l'organigramme de l'EPCI est au début de son élaboration et concerne environ 120 personnes.

* Information sur les élections des délégués municipaux pour les élections sénatoriales

M. le Maire rappelle au Conseil que les élections sénatoriales, en vue de remplacer M. ARTHUIS, auront lieu le dimanche 28 septembre 2014.

Le Conseil Municipal devra donc se réunir afin d'élire 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants, pour ces élections sénatoriales. La date était initialement fixée au 11 juillet 2014, cependant un message de la préfecture de la Mayenne indique que cette date est suspendue.

* Travaux terrain de foot

M. le Maire rappelle que la toiture du bâtiment au terrain de foot est très vétuste et qu'il y a des fuites en cas de pluie. De plus, le sol est dépourvu de revêtement et du carrelage devrait y être installé.

Le Conseil Municipal décide qu'il appert nécessaire de faire venir des entreprises afin d'établir des devis.

* Chemin de la touche

IL est rapporté au Conseil que le chemin de la touche nécessite une réfection au niveau de l'habitation de M. et Mme DELAROE.

Le Conseil Municipal ira se rendre compte sur place.